



Dégâts dans une location

Par **manolita**, le **22/10/2017** à **21:34**

Bonjour, ma belle-sœur loue une maison et confie la recherche et mise en place des locataires (état des lieux) à une agence, qu'elle paie en conséquence. Ses locataires actuels se sont plaints que le bac de la douche était cassé ainsi que le carrelage et d'après eux c'était déjà le cas à leur arrivée. Ils ont d'ailleurs gardé un mail où dès leur entrée dans les lieux ils signalent à l'agence que la salle de bain a un problème de carrelage et de bac cassé. Or l'agence avait déjà rendu leur caution aux locataires précédents et cette agence demande maintenant à ma belle-sœur de payer les réparations en tant que propriétaire. Sachant que la salle de bain était récente (elle avait été faite pendant le bail des locataires précédents), il me semble que c'est l'agence qui est en tort, elle aurait dû refuser de rendre la caution. Dans tous les cas, j'ai conseillé à ma belle-sœur de se rendre tout de suite chez son assureur pour lui en parler. Merci de me dire qui est responsable et doit prendre en charge de tels frais ? On suppose que la douche a été cassé à la suite d'un choc important, mais on n'en sait pas plus. Bien cordialement.

Par **janus2fr**, le **22/10/2017** à **22:28**

Bonjour,
Avez-vous les états des lieux de sortie du locataire précédent et d'entrée du locataire actuel ?
Qu'est-il indiqué concernant cette douche ?

Par **manolita**, le **22/10/2017** à **22:45**

Apparemment dans l'état des lieux le fait que la douche était cassée n'a pas été mentionné et l'agence a remboursé la caution. Mais les nouveaux locataires ont fait remarquer à l'agence le problème peu après leur arrivée par mail (je me pose d'ailleurs la question si l'agence était bien présente lors de l'état des lieux...).